

# 46<sup>ème</sup> Grand Prix de Judo de la Ville d'Ath

Dans le cadre du Challenge du club, nous avons le plaisir de vous inviter à notre  
**46<sup>ème</sup> Grand Prix de Judo de la ville d'Ath.**

(Autoroute Lille - Bruxelles A8, sortie 30 suivre ATH puis JUDO/CEVA)



## Le Samedi 28 avril 2018

C.E.V.A. Zoning des Primevères  
Chemin des Primevères, 68  
7800 ATH



Catégories	Années	Grade min.	Inscription	Heure de la pesée	Heure des combats	Temps des combats
CADET(TE)S (U15)	2004-2005	3 <sup>ème</sup> Kyu	2,50 €	09h00 - 09h30	10h15	3 min.
ESPOIRS GARÇONS & FILLES (U18)	2001-2003	3 <sup>ème</sup> Kyu	2,50 €	10h00 - 10h30	11h15	4 min.
MINIMES GARÇONS & FILLES (U13)	2006-2007	4 <sup>ème</sup> Kyu	GRATUIT	11h45 - 12h45	13h30	2 min.
PRE MINIMES GARÇONS & FILLES (U11)	2008-2009	4 <sup>ème</sup> Kyu	GRATUIT	13h45 - 14h45	15h30	1 min. 30



– 3 surfaces de compétitions –

– Arbitres officiels –



– Règlements de la Ligue Royale Belge de Judo –

(Aucun changement de catégorie d'âge ne sera autorisé durant toute la journée)

Le Challenge du club récompense le club qui récoltera le maximum de points avec ses **pré minimes, minimes, cadets et espoirs** à savoir : 1 point par participant + 3 points pour une 1<sup>ère</sup> place, 2 points pour une 2<sup>ème</sup> place et 1 point pour une 3<sup>ème</sup> place.

## ANIMATION PEDAGOGIQUE POUR POUSSINS (2010-2011)

Catégories	Années	Inscription	Heure d'inscription	Animations adaptées	Heure des randoris	Temps des randoris
POUSSINS GARÇONS & FILLES (U9)	2010-2011	GRATUIT	16h00 - 16h45	17h15	17h30	1 min.

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux pour cette 46<sup>ème</sup> édition, nous vous prions d'agréer nos salutations sportives.

**PAF spectateurs : 5,00 €**

Contacts et renseignements :

Céline Delhaye, Boulevard Landrieu, 14 7971 Basècles

0497/665216

Email : [jcathois@yahoo.com](mailto:jcathois@yahoo.com)

N'oubliez pas :

- Autorisation des parents datée et signée.
- Licence valable (preuve de renouvellement + papier jaune)
- Carte d'identité.

Il est demandé aux accompagnateurs, aux responsables de club de se munir de formulaires d'accident. Les frais de transport (par ambulance) éventuels seront supportés par l'assurance du blessé.